

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2059

5 septembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Alison Investments S.A. | 98798 | Language Plus S.à r.l. | 98824 |
| Archipel Newko S.A. | 98831 | Leopold Immo S.A. | 98826 |
| Arctico S.A. | 98794 | Levante Luxembourg S.A. | 98826 |
| Collège A.S. Pouchkine | 98804 | Lex II Investments Holdings S.A. | 98800 |
| Compagnie d'Investissements Méditerranéenne S.A. | 98809 | Life Capital Luxco Holding S.à r.l. | 98800 |
| Cramex S.A. - SPF | 98815 | Life Capital Luxco S.à r.l. | 98801 |
| Danatec S.à r.l. | 98795 | Linear System S.A. | 98801 |
| DR Paris loft S. à r.l. | 98806 | Live And Let Tri S. à r. l. | 98826 |
| F.M.O. S.A., SPF | 98799 | Livestock Advise Sàrl | 98826 |
| Good Energies Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l. | 98794 | LME S.à r.l. | 98829 |
| HSBC Trinkaus Investment Managers SA | 98821 | LS Lunch s.à r.l. | 98830 |
| Hydre S.A. | 98825 | Luma | 98830 |
| Ite Immo S.A. | 98786 | Luxembourg Finance S.à r.l. | 98804 |
| ITE Invest Group S.A. | 98794 | Luxembourg Finance S.à r.l. | 98806 |
| Japan Fund Holdco S.à r.l. | 98796 | Luxembourg Trust Services Sàrl | 98830 |
| Jaromar | 98796 | LuxGene S.A. | 98806 |
| Kantec | 98796 | Luxlife | 98831 |
| Kings Cross Finance S.à r.l. | 98796 | Luxlift S.à r.l. | 98831 |
| Kings Cross JV S.à r.l. | 98798 | Maïté-Immobilière S.à r.l. | 98825 |
| Kings Cross JV S.à r.l. | 98797 | Mathis Prost C & P S.A. | 98832 |
| Kings Cross Residential S.à r.l. | 98798 | Mathis Prost Grevenmacher S.A. | 98832 |
| Kings Cross Retail S.à r.l. | 98798 | Moore Food S.à r.l. | 98832 |
| Kings Cross S.à r.l. | 98799 | M P G S.à r.l. | 98831 |
| Kings Cross Student Housing S.à r.l. | 98799 | NGP IX Holdings I S.à r.l. | 98801 |
| Kohler Investment S.A. | 98799 | P.H Investment S.à r.l. | 98786 |
| Lakehouse S.A. | 98820 | Polster & Möbel Restauration GmbH | 98797 |
| La Luxembourgeoise de Restauration S.A. | 98800 | Predicare S.à r.l. | 98810 |
| Landesbank Saar, Niederlassung Luxemburg | 98820 | ProLogis Directorship Sàrl | 98797 |
| Language Plus S.à r.l. | 98824 | ProLogis France LXXII S.à r.l. | 98830 |
| Language Plus S.à r.l. | 98825 | ProLogis France LXXI S.à r.l. | 98829 |
| Language Plus S.à r.l. | 98826 | ProLogis France LXXIV S.à r.l. | 98832 |
| | | ProLogis Management Services S.à r.l. | 98800 |
| | | Steel Project Development S.A. | 98827 |
| | | Tuscany Rig Leasing S.A. | 98815 |

Ite Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 27, rue des Hêtres.

R.C.S. Luxembourg B 122.967.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096532/10.

(110109217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

P.H Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.560.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Nordica Life (Bermuda) Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Burnaby Building, 16 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

represented by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "P.H Investment S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Nordica Life, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Hans NELÉN, with professional address 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Nordica Life (Bermuda) Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social a Burnaby Building, 16 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime Benmoussa, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «P.H Investment S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Nordica Life, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hans NELÉN, ayant pour adresse professionnelle le 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086306/429.

(110096432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

ITE Invest Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.458.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096533/10.

(110109235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Good Energies Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.919.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011100174/25.

(110114401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Arctico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée accepte la démission de Madame Julia Vogelweith, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

L'assemblée nomme en remplacement Madame Bérénice Kunnari employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011096706/21.

(110110160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.058.

L'an deux mil onze, le vingt juin.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée

Danatec S.à r.l.

établie et ayant son siège social, L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132.058,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2007,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 27 octobre 2007, numéro 2,443, page 117.252,

dont les statuts n'ont pas été modifiés par la suite, et dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

A comparu

La société à responsabilité limitée AFC BENELUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 60.162.

représentée par Monsieur Olivier DIFFEREDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-8371 HOBSCHEID, 1, rue de Steinfort, agissant en sa qualité de gérant unique avec pouvoir d'engager la dite société,

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'associé détient l'ensemble des parts sociales dans le capital social de la société renonçant aux formalités de convocation, la partie comparante en sa qualité d'associé unique de ladite société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Deuxième résolution

Par conséquent et afin de refléter la décision ci-avant prise, l'associé unique décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg »

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ neuf cent cinquante euros (950,-). A l'égard du notaire instrumentant,

toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: DIFFERDANGE, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juillet 2011. Relation: EAC/2011/8630. Reçu soixante-quinze euros EUR (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 7 juillet 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011096486/58.

(110108869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Japan Fund Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.339.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096534/10.

(110108732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Jaromar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.912.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arnold Bon / Gérard Laurent

Director / Director

Référence de publication: 2011096536/11.

(110109223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Kantec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kantec

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096537/13.

(110108769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Kings Cross Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.553.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096538/13.

(110109335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis Directorship Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.630.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011 l'associé PLD International Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée PLD International Holding LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 2757518.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

PLD International Holding LLC 500 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096618/17.

(110108912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Polster & Möbel Restauration GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6850 Manternach, 3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 136.607.

—
Cesellschafterbeschluss vom 6. Juli 2011

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Abberufung des Herrn Klaus VÖLKMANN, wohnhaft in L-6850 Manternach, 3, Millewee, von seinem Mandat als technischer Geschäftsführer.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Abberufung des Herrn Piotr MAZURKIEWICZ, wohnhaft in L-6850 Manternach, 3, Millewee, von seinem Mandat als administrativer Geschäftsführer.

Dritter und letzter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Einberufung des Herrn Piotr MAZURKIEWICZ, wohnhaft in L-6850 Manternach, 3, Millewee, zum alleinigen Geschäftsführer mit der Befugnis die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig zu vertreten.

Herr Piotr Mazurkiewicz

Alleiniger Gesellschafter

Référence de publication: 2011097293/20.

(110109206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Kings Cross JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.552.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096539/13.

(110109337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Kings Cross JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.552.

Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096540/13.

(110109340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Kings Cross Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.566.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096541/13.

(110109319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.756.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2011

- Madame Antonella GRAZIANO a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 6 juillet 2011.
- Monsieur Etienne JOANNES, né le 5 mars 1976 à St Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Le mandat Monsieur Etienne JOANNES viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire examinant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011096693/15.

(110109199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Kings Cross Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.568.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096542/13.

(110109322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.551.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096543/13.

(110109326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Kings Cross Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.572.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096544/13.

(110109325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

F.M.O. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.771.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
F.M.O. S.A., SPF

Référence de publication: 2011096833/15.

(110110178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Kohler Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.383.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Jean-Jacques Josset

Administrateur

Référence de publication: 2011096547/13.

(110108716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Luxembourgeoise de Restauration S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096548/12.

(110108803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Lex II Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 July 2011.

Leslie PERLMAN / Egbert LE ROUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011096549/12.

(110109256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé PLD International Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée PLD International Holding LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 2757518.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

PLD International Holding LLC 10.695 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096619/17.

(110108904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Life Capital Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.910.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096550/13.

(110109285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Life Capital Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.908.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096551/13.

(110109284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Linear System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.599.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096552/10.

(110109043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.794.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

The limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under the number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062 (the "Sole Member"),

duly represented by Me Alexandra DE WATAZZI, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Irving, Texas (United States of America), on July 5, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P. states that it is the Sole Member of the limited liability company NGP IX Holdings I S.à r.l., having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138 794, incorporated by a deed received by Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on May 5, 2008, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 17, 2008, number 1491, page 71538 (the "Company").

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on December 16, 2010, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 4, 2011, number 423, page 20274.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of Sole Member of the Company, has requested the undersigned notary to state that:

The agenda of the meeting was the following:

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of six hundred ninety thousand sixty-six Canadian Dollars (CAD 690,066.-);

2) Redemption at their market value and cancellation of six hundred ninety thousand sixty-six (690,066) B Corporate Units, being the entire category of B Corporate Units of the Company, with a nominal value of one Canadian Dollars (CAD 1.-) held by the Sole Member of the Company;

3) Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

4) Any other business.

In accordance with the aforementioned agenda, the Sole member of the Company passed the following resolutions:

First resolution

The Sole member of the Company resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of six hundred ninety thousand sixty-six Canadian Dollars (CAD 690,066.-) taking it from its present amount of two million nine hundred forty-seven thousand one hundred and forty Canadian Dollars (CAD 2,947,140.-), to the amount of two million two hundred fifty seven thousand and seventy-four Canadian Dollars (CAD 2,257,074.-) by the redemption at their market value and cancellation of six hundred ninety thousand sixty-six (690,066) corporate units of category B with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Second resolution

The Sole member of the Company resolved to redeem and cancel six hundred ninety thousand sixty-six (690,066) corporate units of category B with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each held by the Sole Member of the Company.

Special Power is given to the board of managers of the Company to value the redeemed corporate units and to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Third resolution

The Sole member of the Company resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed capital is set at two million two hundred fifty seven thousand and seventy-four Canadian Dollars (CAD 2,257,074.-), represented by six thousand six hundred (6,600) ordinary corporate units, six hundred seventeen thousand four hundred and ninety (617,490) corporate units of category C, one million one hundred thirty-seven thousand nine hundred and eighty-four (1,137,984) corporate units of category E and four hundred ninety-five thousand (495,000) corporate units of category F, all with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, fully subscribed and paid in.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sixième jour de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Alexandra DE WATAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Irving, Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 5 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La "limited partnership" pré-mentionnée NGP IX Canadian Holdings, L.P., déclare être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée NGP IX Holdings I S.à r.l., avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138794, constituée en

vertu d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2008, publié au journal officiel Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 juin 2008, numéro 1491, page 71538 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, publié au journal officiel Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 mars 2011, page 423, numéro 20274.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associée Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt dix mille soixante six Dollars canadiens (CAD 690.066,-);

2) Rachat à la valeur du marché et annulation de six cent quatre-vingt dix mille soixante six (690.066) parts sociales de catégorie B étant l'intégralité des parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune détenues par l'Associé Unique de la Société;

3) Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

4) Divers.

Conformément à l'ordre du jour précité, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société par un montant de six cent quatre-vingt dix mille soixante six Dollars canadiens (CAD 690.066,-) pour le porter de son montant actuel de deux mille neuf cent quarante-sept mille cent quarante Dollars canadiens (CAD 2.947.140,-) au montant de deux million deux cent cinquante-sept mille soixante-quatorze Dollars canadiens (CAD 2.257.074,-) par le rachat à la valeur du marché et annulation de six cent quatre-vingt-dix mille soixante six (690.066) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de racheter et d'annuler les six cent quatre-vingt-dix mille soixante six (690.066) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune détenues par l'Associé Unique de la Société.

Un mandat spécial est donné au conseil de gérance de la Société pour évaluer la valeur du marché des parts sociales rachetées et d'organiser le paiement en accord avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

L'associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à deux million deux cent cinquante-sept mille soixante-quatorze Dollars canadiens (CAD 2.257.074), représenté par six mille six cent (6.600) parts sociales ordinaires, six cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (617.490) parts sociales de catégorie C et un million cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.137.984) parts sociales de catégorie E ainsi que quatre cent quatre-vingt-quinze mille (495.000) parts sociales de catégorie F, d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DE WATAZZI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100322/136.

(110114643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.783.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096553/10.

(110109030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Collège A.S. Pouchkine, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 8.805.

STATUTS

Entre toutes les personnes qui adhèrent aux statuts ci-après énoncés, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts.

I. Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «Collège A.S. Pouchkine» a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir les échanges culturels multiformes entre la Russie et le G.-D. de Luxembourg en organisant e.a.:

- des cours de langues et de civilisations
- un service de traductions et d'interprétariat
- des stages et des vacances linguistiques
- des échanges d'étudiants et de lecteurs
- des voyages et séjours culturels

Art. 3. L'association a son siège social dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au G.-D. de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile. Les comptes sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

III. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale peut devenir membre effectif de l'association. Pour ce faire, elle doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. Toute personne qui prendra part aux activités principales de l'association est d'office membre, la cotisation étant incluse dans les droits de participation.

Art. 7. Le nombre minimal des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Le membre démissionnaire n'a droit à un remboursement quelconque.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après deux rappels lui adressés par courrier, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai de 1 (un) mois.

Art. 9. Un associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatées par le conseil d'administration après avoir entendu la personne à exclure.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée avec l'ordre du jour un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Un membre ne peut représenter par procuration qu'un seul autre membre.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

V. Administration

Art. 11. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent et au moins tous les trois mois. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Art. 13. Le président peut engager par sa seule signature l'association pour tous les actes administratifs ou financiers. En ce qui est de la gestion journalière, la signature du trésorier ou du secrétaire engage valablement l'association.

Art. 14. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 15. Tout membre de l'association est tenu de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement du membre.

Art. 16. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 17. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modifications des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins les deux tiers des membres.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association similaire ou bien une œuvre charitable à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les membres signataires déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011102191/88.

(110115306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.783.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096554/10.

(110109032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

LuxGene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096555/10.

(110109344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

DR Paris loft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.899.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of June.

Before Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104106, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

Here duly represented by Mrs Sonia Almeida, private employee, residing professionally at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 June 2011, which proxy, after signature 'ne varietur' by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of DR Paris loft S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116899, hereinafter referred to as the "Company". The Company was incorporated pursuant to a deed received on May 11, 2006 by Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, and published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1508 dated August 7, 2006. The articles of association of the Company were amended pursuant to a deed received on September 28, 2007 by Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 2522 dated November 7, 2007.

The 500 (five hundred) shares of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) are duly present or represented at the present meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the present meeting.

The agenda of the present meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (i.e. liquidation volontaire);
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves, in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, hereinafter referred to as the “Law”, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (i.e. liquidation volontaire).

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator PANDOMUS, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146540, hereinafter referred to as the “Liquidator”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law. The Liquidator may accomplish all acts provided for by article 145 of the Law without the authorization of the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders of the Company in the cases in which it is requested by law.

All powers are granted to the Liquidator to represent the Company in its capacity as liquidator of the Company, to realize the assets of the Company, to settle all liabilities of the Company, to keep any amount in escrow for the future settlement of such liabilities and to distribute the net assets of the Company to the Sole Shareholder or the shareholders of the Company, in kind or in cash.

The Liquidator may notably but not exclusively sell, exchange and transfer all either movable or immovable properties and all related rights. The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances.

The Liquidator shall be exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, for special and specific operations, delegate to one or more proxy-holders such powers and for such duration as the Liquidator may determine.

Towards third parties the Company will be bound by the sole signature of the Liquidator. Towards third parties the Company will further be bound by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Liquidator within the limits of such special power.

Nothing else being on the agenda, the present meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104106, ci-après l’«Associée Unique»,

Ici dûment représentée par Madame Sonia Almeida, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg le 17 juin 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de DR Paris loft S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116899, ci-après la «Société». La Société a été constituée suivant acte reçu le 11 mai 2006 par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 1508 du 7 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu le 28 septembre 2007 par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 2522 du 7 novembre 2007.

Les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associée Unique déclare avoir été dûment convoquée à la présente assemblée et informée de l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Définition des responsabilités du liquidateur;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associée Unique.

Première résolution

L'Associée Unique décide, en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ci-après la «Loi», de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associée Unique décide de nommer en tant que liquidateur PANDOMUS, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 146540, ci-après le «Liquidateur».

Troisième résolution

L'Associée Unique décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Le Liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associée Unique ou de l'assemblée générale des associés de la Société dans les cas où elle serait requise conformément à la législation.

Tous les pouvoirs sont conférés au Liquidateur de représenter la Société en tant que liquidateur de la Société, de réaliser l'actif de la Société, de régler le passif de la Société, de conserver en dépôt toute somme nécessaire à apurer ledit passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associée Unique ou aux associés de la Société, en nature ou en numéraire.

Le Liquidateur peut notamment mais pas exclusivement vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs. Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de procéder à toute inscription automatique, renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision, enlever les charges, avec ou sans payement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur sera dispensé de dresser un inventaire et pourra se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs et pour telle durée que le Liquidateur déterminera.

Vis-à-vis des tiers la Société sera engagée par la signature individuelle du Liquidateur. Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Liquidateur, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2011. Relation: LAC/2011/28767. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011100952/142.

(110115064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Compagnie d'Investissements Méditerranéenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.158.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.300,

ici représentée par Madame Maria José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme «COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEENNE S.A.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 141.158 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2243 du 13 septembre 2008 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3- que l'Associé Unique étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

4- que l'Associé Unique prend acte de la perte dudit exercice qui s'élève à EUR 18.426,34. Compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent de EUR 24.501,86, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte total e de EUR 42.928,20.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2010 après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

6- que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Actionnaire Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

9- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10- que l'Actionnaire Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

12- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à savoir à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maria José Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juillet 2011. LAC/2011/30137. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096745/73.

(110110089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.380.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France) on June 17, 2011;

2) PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on June 28, 2011, (the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PREDICARE S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9th, 2006, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 31st, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30th, 2008, a deed of the same notary dated August 29th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 dated September 29th, 2008, a deed of the same notary dated February 6th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535 dated March 12th, 2009, a deed of the same notary dated March 31st, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 865 dated April 22nd, 2009, by a deed of the same notary dated September 24th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 dated October 20th, 2009, by a deed of the same notary dated December 15th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 185 dated January 28th 2010, by a deed of the same notary dated June 14th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1569 dated July 31st, 2010, by a deed of the same notary dated September 24th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2417 dated November 10th, 2010, by a deed of the same notary dated January 12th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 785 dated April 21st, 2011, and by a deed of the same notary dated March 30th, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Company").

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Resignation of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, Route d' Esch, registered with the Trade and Companies register under number B 65477 as statutory auditor (Commissaire aux comptes) of the Company;
2. Appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, Route d' Esch, registered with the Trade and Companies register under number B 65477, as "réviseur d'entreprises agréé" of the Company for an unlimited period;
3. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred ninety five million three hundred eighty thousand one hundred euro (EUR 195,380,100) represented by one million nine hundred fifty three thousand eight hundred (1,953,800) class A corporate units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Units" and, together with the Class A Units, the "Units"), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of two hundred million three hundred eighty thousand one hundred euro (EUR 200,380,100) represented by two million three thousand eight hundred (2,003,800) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;
4. Issuance to, subscription and payment of fifty thousand (50,000) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-);
5. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;
6. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;
7. Any other business.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The members resolve to approve the termination of the mandate of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, registered with the Trade and Companies register under number B 65477 as statutory auditor (Commissaire aux comptes) of the Company.

Second resolution

The members resolve to approve the appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, Route d' Esch, registered with the Trade and Companies register under number B 65477 as "réviseur d'entreprises agréé" of the Company for an unlimited period.

Third resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company by an amount of five million euro (EUR 5,000,000) so as to bring it from its present amount of one hundred ninety-five million three hundred eighty thousand one hundred euro (EUR 195,380,100) represented by one million nine hundred fifty-three thousand eight hundred (1,953,800) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of two hundred million three hundred eighty thousand one hundred euro (EUR 200,380,100) represented by two million three thousand eight hundred (2,003,800) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Fourth resolution

The members resolve to issue fifty thousand (50,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Michel BULACH, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on June 28, 2011.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for fifty thousand (50,000) new Class A Units of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued Amundi Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on June 29, 2011 wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

“Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the receivable is at least equal to the number and value of the fifty thousand (50,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

- we have no further comments to make on the value of the receivable.”

A copy of the valuation letter, after having been signed “ne varietur” by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and fifty thousand (50,000) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed corporate capital is set at two hundred million three hundred eighty thousand one hundred euro (EUR 200,380,100) represented by two million three thousand eight hundred (2,003,800) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-)”.

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

Fourth resolution

The members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 4000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par M. Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris (France) le 17 juin 2011;

2) PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par M. Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 28 juin 2011;

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PREDICARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, par acte du même notaire du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2376 du 29 septembre 2008, par acte notarié du même notaire du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535

du 12 mars 2009, et par acte du même notaire du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 865 du 22 avril 2009, par acte du même notaire du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2051 du 20 octobre 2009, par acte du même notaire du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 28 janvier 2010, par acte du même notaire du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1569 du 31 juillet 2010, par acte du même notaire du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2417 du 10 novembre 2010, par acte du même notaire du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 du 21 avril 2011, et par acte du même notaire du 30 mars 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après dénommée la "Société").

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Démission de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d' Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en tant que Commissaire aux comptes de la Société;

2. Désignation de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d' Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée illimitée;

3. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent quatre vingt quinze millions trois cent quatre vingt mille cent euros (EUR 195.380.100.-) représenté par un million neuf cent cinquante trois mille huit cent (1.953.800) parts sociales de type A (les «Parts Sociales A»), et une (1) part sociale de type B (les «Parts Sociales B») et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de deux cent millions trois cent quatre vingt mille cent euros (EUR 200.380.100.-) représenté par deux millions trois mille huit cent (2.003.800) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

4. Émission à, souscription et paiement de cinquante mille (50.000) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social à 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'un droit à recevoir détenu par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-);

5. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital sus-mentionnée;

6. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

7. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de mettre fin au mandat la démission de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d' Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en tant que Commissaire aux comptes de la Société.

Seconde résolution

Les associés décident d'approuver la désignation de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec une durée illimitée.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 195.380.100.-) représenté par un million neuf cent cinquante-trois mille huit cents (1.953.800) Parts Sociales A, et une (1) Part Sociales B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de deux cent millions trois cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 200.380.100.-) représenté par deux millions trois mille huit cents (2.003.800) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Quatrième résolution

Les associés décident d'émettre cinquante mille (50.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et Paiement

Comparaît alors M. Michel BULACH prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 28 juin 2011.

Une copie de la procuration signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., cinquante mille (50.000) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'un droit à recevoir détenu par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Amundi Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 29 juin 2011, dans laquelle le droit à recevoir a été décrit et évalué.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

«En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur du droit à recevoir est au moins égale au nombre et à la valeur des cinquante mille (50.000) parts sociales de type A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.»

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur du droit à recevoir.»

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et cinquante mille (50.000) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

Troisième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent millions trois cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 200.380.100.-) représenté par deux millions trois mille huit cents (2.003.800) parts sociales de type A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et une (1) part sociale de type B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-)».

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 4000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2011. LAC/2011/30060. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094742/249.

(110107249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Cramex S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 14.700.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 juillet 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 7 juillet 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour CRAMEX S.A. -SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011096773/21.

(110109853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Tuscany Rig Leasing S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.366.

—
In the year two thousand and eleven, on the first of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting with the following appearing company, Tuscany International Drilling Inc., a company duly incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, with registered office at 100, 522 - 11th Avenue S.W, Calgary, Alberta, Canada, T2R 0C80C8 (hereinafter referred to as the "Appearing Company") being the sole shareholder of Tuscany Rig Leasing S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 154.366. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated July 15th, 2010, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 1779 of August 31th, 2010, and whose articles have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 1st, 2011, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 1134 of May 27th, 2011.

The meeting is chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) and represented by fifty thousand (50,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") having a voting right and fifty thousand (50,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the "Non-Voting MRPS"), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Corporate capital increase to the extent of one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares, be it noted that the new shares to be issued are to be split between fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with a share premium in the amount of nine hundred and seventy thousand U.S. Dollars (USD 970,000.-) exclusively attached to the Ordinary Shares

(hereinafter referred to as the “Ordinary Shares Premium Account”) out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation, and fifty thousand (50,000) new Non-Voting MRPS with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with a share premium in the amount of forty-nine million, nine hundred and thirty thousand U.S. Dollars (USD 49,930,000.-) exclusively attached to the Non-Voting MRPS (hereinafter referred to as the “Non-Voting MRPS Premium Account”);

2. Subscription and full payment of fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with a payment in the amount of nine hundred and seventy thousand U.S. Dollars (USD 970,000.-) on the Ordinary Shares Premium Account, out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation, and fifty thousand (50,000) Non-Voting MRPS with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with a payment in the amount of forty-nine million, nine hundred and thirty thousand U.S. Dollars (USD 49,930,000.-) on the Non-Voting MRPS Premium Account, by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (hereinafter referred to as the “Contribution”) which is transferred to and accepted by the Corporation at the value of fifty-one million U.S. Dollars (USD 51,000,000.-) as determined by the independent auditor’s report in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and issued by TEAMAUDIT S.A., independent auditor (Réviseur d’entreprises), with registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which concludes that: “Based on our review as performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the respective share premium of the ordinary new shares of 1 USD each and to the number and par value, increased by the respective share premium of the Non-Voting MRPS of 1 USD each of TUSCANY RIG LEASING S.A. to be issued in counterpart”, such debt is owed by the Corporation to the Appearing Company, and results from a declaration of the Corporation, as receiver of the Contribution, dated June 30th, 2011, as well as from a declaration of the Appearing Company, as contributor of the Contribution, dated June 30th, 2011;

3. Subsequent amendment of the article 6.1. of the Corporation’s articles of incorporation;

4. Amendment of the article 23 of the Corporation’s articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the corporate capital to the extent of one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) to two hundred thousand U.S. Dollars (USD 200,000.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares as per the following split:

- fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with a payment in the amount of nine hundred and seventy thousand U.S. Dollars (USD 970,000.-) on the Ordinary Shares Premium Account, out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation; and

- fifty thousand (50,000) new Non-Voting MRPS with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with a payment in the amount of forty-nine million, nine hundred and thirty thousand U.S. Dollars (USD 49,930,000.-) on the Non-Voting MRPS Premium Account.

Second resolution

Subscription - Payment

The meeting resolved to acknowledge the subscription by the Appearing Company, of all the fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares along with a payment in the amount of nine hundred and seventy thousand U.S. Dollars (USD 970,000.-) on the Ordinary Shares Premium Account, out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation, and all the fifty thousand (50,000) new Non-Voting MRPS along with a payment in the amount of forty-nine million, nine hundred and thirty thousand U.S. Dollars (USD 49,930,000.-) on the Non-Voting MRPS Premium Account, and have all of them fully paid up by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (hereinafter referred to as the “Contribution”) which is transferred to and accepted by the Corporation at the value of fifty-one million U.S. Dollars (USD 51,000,000.-) as determined by the independent auditor’s report in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and issued by TEAMAUDIT S.A., independent auditor (Réviseur d’entreprises), with registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which concludes that:

“Based on our review as performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the respective share premium of the ordinary new shares of 1 USD each and to the number and par value, increased by the respective share premium of the Non-Voting MRPS of 1 USD each of TUSCANY RIG LEASING S.A. to be issued in counterpart.”

such debt is owed by the Corporation to the Appearing Company, and results from a declaration of the Corporation, as receiver of the Contribution, dated June 30th, 2011, as well as from a declaration of the Appearing Company, as contributor of the Contribution, dated June 30th, 2011.

The copies of the two above mentioned declarations and the independent auditor report will remain annexed to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decided to amend the article 6.1. of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

“ Art. 6. Corporate capital.

6.1 The Corporation's share capital is set at two hundred thousand U.S. Dollars (USD 200,000.-) divided into:

- One hundred thousand (100,000) ordinary shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each (hereafter the “Ordinary Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One hundred thousand (100,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each (hereafter the “Non-Voting MRPS”) all subscribed and fully paid up;

(the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares”).

The Shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder.”

Fourth resolution

Finally, the meeting decided to amend the article 23 of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

“ Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. Further to the allocation of the legal reserve, a right to payment of a preferential, cumulative and refundable dividend in the meaning of article 44 (2) of the Law equal to 1 % (one percent) of the nominal value or the par value of each Non-Voting MRPS is borne automatically to the benefit of the Non-Voting MRPS holder(s) (the “Fixed Preferential Dividend”).

In addition to the Fixed Preferential Dividend, the holder(s) of Non-Voting MRPS shall be entitled to a variable preferential dividend corresponding to 100% of the positive income derived from the eleven rigs held by the Corporation, including potential income derived from the escrow agreement to be entered into or entered into as the case may be by the Corporation in the framework of the acquisition of certain rigs (hereafter the “Escrow agreement”), less (a) expenses in relation with the eleven rigs, including expenses in relation with the Escrow agreement, (b) carried forward loss of the Corporation in relation with the eleven rigs and the Escrow agreement; and (c) 2% of the positive income derived from the eleven rigs (including potential income deriving from the Escrow agreement) after deduction of (a) and (b) (the “Variable Preferential Dividend”).

Once the Fixed Preferential Dividend and the Variable Preferential Dividend paid to the holder(s) of the Non-Voting MRPS, the remaining profits shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Corporation, resolving to distribute it proportionally to the holders of Ordinary Shares, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (€ 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarized deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société comparante suivante, Tuscany International Drilling Inc., une société dûment constituée et gouvernée par les lois de la Province de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au 100, 522 - 11th Avenue S.W, Calgary, Alberta, Canada, T2R 0C8 (ci-après la «Comparante»), étant l'actionnaire unique de Tuscany Rig Leasing S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.366. La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" n° 1779 du 31 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" n° 1134 du 27 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) et représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») avec droit de vote et cinquante mille (50.000) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (ci-après «MRPS Sans Droit de Vote»), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions; étant noté que les nouvelles actions à émettre sont à répartir entre cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent soixante-dix mille Dollars américains (USD 970.000,-) exclusivement attachée aux Actions Ordinaires (ci-après le «Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires»), et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000,-) sont tout de suite alloués à la réserve légale de la Société, et cinquante mille (50.000) nouvelles MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf millions, neuf cent trente mille Dollars américains (USD 49.930.000,-) exclusivement attachée aux MRPS Sans Droit de Vote (ci-après le «Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote»);

2. Souscription et libération intégrale de cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec le paiement d'un montant de neuf cent soixante-dix mille Dollars américains (USD 970.000,-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires, et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000,-) sont tout de suite alloués à la réserve légale de la Société, et cinquante mille (50.000) nouvelles MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec le paiement d'un montant de quarante-neuf millions, neuf cent trente mille Dollars américains (USD 49.930.000,-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote, par un apport en nature consistant en la conversion et l'extinction subséquente d'une dette certaine, liquide et exigible (ci-après l'«Apport») qui est transférée à et acceptée par la Société à une valeur de cinquante et un millions de Dollars américains (USD 51.000.000,-), tel que déterminé par le rapport du Réviseur d'entreprises en accord avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et émis par TEAMAUDIT S.A., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui conclut que: «Sur la base de notre examen effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission respective des nouvelles actions ordinaires d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune et au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission respective des MRPS Sans Droit de Vote d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune de TUSCANY RIG LEASING S.A. à émettre en contrepartie.», une telle dette est due par la Société à la Comparante, et résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société bénéficiaire de l'Apport datée du 30 juin 2011, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société apporteuse de l'Apport datée du 30 juin 2011;

3. Modification afférente de l'article 6.1. des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 23 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) à deux cent mille Dollars américains (USD 200.000,-) par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles, qui sont réparties comme suit:

- cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec le paiement d'un montant de neuf cent soixante-dix mille Dollars américains (USD 970.000,-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires, et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000,-) sont tout de suite alloués à la réserve légale de la Société; et

- cinquante mille (50.000) nouvelles MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec le paiement d'un montant de quarante-neuf millions, neuf cent trente mille Dollars américains (USD 49.930.000,-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote.

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription par la Comparante, de toutes les cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires, avec le paiement d'un montant de neuf cent soixante-dix mille Dollars américains (USD 970.000,-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires, et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000,-) sur tout de suite alloués à la réserve légale de la Société, et de toutes les cinquante mille (50.000) nouvelles MRPS Sans Droit de Vote avec le paiement d'un montant de quarante-neuf millions, neuf cent trente mille Dollars américains (USD 49.930.000,-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion et l'extinction subséquente d'une dette certaine, liquide et exigible (ci-après l'«Apport») qui est transférée à et acceptée par la Société à une valeur de cinquante-et-un millions de Dollars américains (USD 51.000.000,-), tel que déterminé par le rapport du Réviseur d'entreprises en accord avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et émis par TEAMAUDIT S.A., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui conclut que:

«Sur la base de notre examen effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission respective des nouvelles actions ordinaires d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune et au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission respective des MRPS Sans Droit de Vote d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune de TUSCANY RIG LEASING S.A. à émettre en contrepartie.»

une telle dette est due par la Société à la Comparante, et résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société bénéficiaire de l'Apport datée du 30 juin 2011, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société apporteuse de l'Apport datée du 30 juin 2011.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6.1. des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille Dollars américains (USD 200.000,-) divisé entre:

- cent mille (100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (ci-après les «Actions Ordinaires»), toutes souscrites et entièrement libérées; et

- cent mille (100.000) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (ci-après la «MRPS Sans Droit de Vote»), toutes souscrites et entièrement libérées;

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après comme les «Actions»).

Les Actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.»

Quatrième résolution

Enfin, l'assemblée a décidé de modifier l'article 23 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10,00%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve

avait été entamé. En plus de l'allocation à la réserve légale, un droit au versement d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable au sens de l'article 44(2) de la Loi, égal à un pour-cent (1,00%) de la valeur nominale ou du pair comptable de chaque MRPS Sans Droit de Vote, naît automatiquement au profit du détenteur de MRPS Sans Droit de Vote (ci-après le «Dividende Préférentiel Fixe»).

En plus du Dividende Préférentiel Fixe, le(s) détenteur(s) des MRPS Sans Droit de Vote a(ont) droit à un dividende préférentiel variable correspondant à 100% du revenu positif issu des onze plates-formes pétrolières détenues par la Société, y compris un revenu potentiel provenant du contrat de mise sous séquestre à conclure ou conclu le cas échéant par la Société dans le cadre de l'acquisition de certaines plates-formes pétrolières (ci-après le «Contrat De Mise Sous Séquestre»), moins (a) les dépenses en relation avec les onze plates-formes pétrolières, y compris les dépenses en relation avec le Contrat De Mise Sous Séquestre, (b) la perte reportée de la Société en relation avec les onze plates-formes pétrolières et le Contrat De Mise Sous Séquestre; et (c) 2% du revenu positif provenant de ces onze plates-formes (y compris le revenu potentiel provenant du Contrat De Mise Sous Séquestre) après déduction de (a) et (b) (ci-après le «Dividende Préférentiel Variable»).

Une fois le Dividende Préférentiel Fixe et le Dividende Préférentiel Variable payés au(x) détenteur(s) de MRPS Sans Droit de Vote, les bénéfices restants seront distribués, par une résolution approuvée par le vote affirmatif de l'actionnaire unique ou des actionnaires détenant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social de la Société, décidant de les distribuer proportionnellement aux détenteurs des Actions Ordinaires, de les reporter, ou de les transférer dans une réserve distribuable.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions de la Loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (€ 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1131. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095579/295.

(110108448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Lakehouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096556/9.

(110109408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Landesbank Saar, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.915.

Les comptes annuels au 31.12.2010 de la société LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096557/11.

(110109041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Im Jahre zweitausendelf, den 10. Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jacques DELVAUX mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die "Versammlung") zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft "HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS SA", mit Sitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B mit der Nummer 31.630, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Jean-Paul HENCKS, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial "Recueil des Sociétés et Associations", Nummer 44 vom 5. Februar 1990. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt am 30. Dezember 2009, gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations", Nummer 335 vom 16. Februar 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Maître Martin WURTH, Rechtsanwalt, wohnhaft beruflich in Luxemburg, welcher Maître Maria Farina ALVES, Rechtsanwalt, wohnhaft beruflich in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Mme Carola NILSSON, Juriste, wohnhaft beruflich in Luxemburg, (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler bilden zusammen das "Büro" der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären, den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet und gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

B) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet und dieser Urkunde beigegeben werden, um mit derselben registriert zu werden.

C) Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigte vertreten sind und dass sämtliche Aktionäre oder deren Bevollmächtigte erklären, über die Tagesordnung Bescheid zu wissen und auf die Einberufungsformalitäten und –fristen zu verzichten; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen:

D) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten und -fristen;

2. Umwandlung der Gesellschaft in eine dualistisch geführte Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat gemäß Artikel 60bis1 bis einschließlich Artikel 60bis-19 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften;

3. Anschließende Neufassung der Satzung.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft bei der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist, beschließt die Versammlung auf die Einberufungsformalitäten und –fristen zu verzichten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen im Voraus mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Verwaltung und Aufsicht der Gesellschaft den Regelungen einer dualistisch geführten Gesellschaft gemäß Artikel 60bis-1 bis einschließlich Artikel 60bis-19 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften zu unterwerfen.

Dritter Beschluss

In Anschluss an den zweiten Beschluss beschließt die Versammlung, die Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen.

Art. 1. Die Gesellschaft ist als "société anonyme" (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet. Sie führt den Namen "HSBC Trinkaus Investment Managers SA".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven).

Im Falle höherer Gewalt, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Vorstand durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Nationalität.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und/oder Verwaltung von gemäß der modifizierten Richtlinie 85/611/EWG zugelassenen luxemburgischen und/oder ausländischen OGAW und die zusätzliche Verwaltung anderer luxemburgischer und/oder ausländischer OGA, die nicht unter diese Richtlinie fallen.

Die Tätigkeit der Verwaltung von Fonds Communs de Placement und Investmentgesellschaften umfasst insbesondere:

Die Anlageverwaltung. In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA Benachrichtigungen oder Anweisungen betreffend zu tätiger Anlagen erteilen, Verträge abschließen, alle Arten von Wertpapieren und andere Vermögensarten kaufen, verkaufen, tauschen und übereignen, für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA alle im Zusammenhang mit Wertpapieren, die das Vermögen der OGAW und OGA bilden, stehenden Stimmrechte ausüben. Hierbei handelt es sich nicht um eine abschließende Auflistung.

Administrative Tätigkeiten in Bezug auf OGAW und OGA. Hierbei handelt es sich um die Gesamtheit der in Anhang II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 aufgeführten Tätigkeiten, d.h. insbesondere die Bewertung der Portfolios und Preisfestsetzung für die Aktien und/oder Anteile der OGAW und OGA, die Ausgabe und Rücknahme von Aktien und/oder Anteilen der OGAW und OGA, die Registerführung für die OGAW und OGA, die Führung und Aufbewahrung von Aufzeichnungen von Transaktionen. Diese Auflistung ist nicht abschließend.

Vertrieb der Aktien und/oder Anteile von selbst-oder fremdverwalteten OGAW und OGA in Luxemburg und/oder im Ausland.

Die HSBC Trinkaus Investment Managers SA kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertneunzigtausend Euro (EUR 390.000,00) und ist eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Aktien mit einem Nennwert von fünfhundertzwanzig Euro (EUR 520,00) je Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien.

Art. 7. Die Verwaltung und Aufsicht der Gesellschaft unterliegt den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften betreffend den Vorstand und den Aufsichtsrat und die Gesellschaft wird von einem Vorstand unter der Aufsicht eines Aufsichtsrates verwaltet. Eine Person kann nicht gleichzeitig Mitglied des Vorstands und des Aufsichtsrates sein.

Art. 8. Der Vorstand hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind und unbeschadet der Regelungen zu den Angelegenheiten, für die das Einverständnis des Aufsichtsrates vorgeschrieben ist.

Der Vorstand setzt sich aus mindestens zwei Mitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Der Aufsichtsrat bestimmt die genaue Anzahl der Vorstandsmitglieder unter Beachtung des vorstehenden Satzes. Die Vorstandsmitglieder werden für die Dauer von bis zu drei Jahren durch den Aufsichtsrat bestellt; sie können vom Aufsichtsrat jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen werden. Eine Wiederwahl ist möglich. Bei frühzeitigem Ausscheiden eines Vorstandsmitglieds kann der Aufsichtsrat aus seiner Mitte ein Mitglied bestimmen, um das ausgeschiedene Vorstandsmitglied zu ersetzen. Während dieser Zeit ist das Aufsichtsratsmandat des in den Vorstand bestellten Mitglieds vorübergehend suspendiert. Das vorläufig in den Vorstand bestellte Mitglied des Aufsichtsrats beendet das Mandat seines Vorgängers. Das Recht des Vorstands bei frühzeitigem Ausscheiden eines Mitglieds einen Nachfolger zu kooptieren ist ausgeschlossen. Die Vergütung der Vorstandsmitglieder wird vom Aufsichtsrat festgelegt. Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung, die der Zustimmung des Aufsichtsrats bedarf.

Der Vorstand wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, der in den Vorstandssitzungen den Vorsitz hat. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz einem anderen Vorstandsmitglied übertragen.

Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Vorstandsmitglied kann sich durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben bevollmächtigt wurde. Mitglieder des Vorstands, die durch Telefon- oder Videokonferenz zugeschaltet sind, gelten als anwesend.

Die Beschlüsse des Vorstands werden (mit Ausnahme von Zirkularbeschlüssen) mit Stimmenmehrheit gefasst. Entscheidungen welche gegen den Willen des Vorsitzenden des Vorstands getroffen werden, benötigen die Genehmigung des Aufsichtsrates. Wird diese vom Aufsichtsrat verweigert, kann der Vorstand die Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre unterbreiten.

Ein schriftlicher, von allen Vorstandsmitgliedern unterzeichneter Beschluss ist ordnungsgemäß und wirksam, wie bei ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzungen des Vorstands gefasste Beschlüsse. Ein solcher Zirkularbeschluss kann in einem oder verschiedenen gesonderten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt sein, die von allen Vorstandsmitgliedern unterzeichnet sind.

Art. 9. Der Aufsichtsrat übt die ständige Kontrolle über die Verwaltung der Gesellschaft durch den Vorstand aus, ohne sich dabei in diese Verwaltung einmischen zu können.

Der Aufsichtsrat setzt sich aus mindestens drei Mitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Aufsichtsratsmitglieder werden für die Dauer von bis zu drei Jahren durch die Generalversammlung bestellt; sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Eine Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Aufsichtsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Aufsichtsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen, dessen Bestellung von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden muss. Dieser Nachfolger beendet das Mandat seines Vorgängers.

Die Vergütung der Aufsichtsratsmitglieder wird von der Generalversammlung der Aktionäre festgelegt.

Der Aufsichtsrat gibt sich eine Geschäftsordnung.

Die Aufsichtsratssitzungen finden in regelmäßigen Abständen mindestens zweimal pro Jahr statt.

Der Aufsichtsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden, die in den Aufsichtsratssitzungen den Vorsitz haben.

Der Aufsichtsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Aufsichtsratsmitglied kann sich durch ein anderes Aufsichtsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben bevollmächtigt wurde. Mitglieder des Aufsichtsrats, die durch Telefonoder Videokonferenz zugeschaltet sind, gelten als anwesend.

Ein schriftlicher, von allen Aufsichtsratsmitgliedern unterzeichneter Beschluss ist ordnungsgemäß und wirksam, wie bei ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzungen des Aufsichtsrates gefasste Beschlüsse. Ein solcher Zirkularbeschluss kann in einem oder verschiedenen gesonderten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt sein, die von allen Aufsichtsratsmitgliedern unterzeichnet sind.

Die Beschlüsse des Aufsichtsrats werden (mit Ausnahme von Zirkularbeschlüssen) mit Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle einer Stimmgleichheit hat der Aufsichtsratsvorsitzende eine ausschlaggebende Stimme.

Der Aufsichtsrat kann auch einzelnen Aufsichtsratsmitgliedern für eine oder mehrere Aufgaben Spezialvollmacht erteilen. Der Aufsichtsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen, deren Zusammensetzung und Zuständigkeitsbereiche er bestimmt und die ihre Aufgaben unter der Verantwortung des Aufsichtsrats ausüben.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Vorstands und des Aufsichtsrates sind vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung oder einem anderen Mitglied des jeweiligen Gremiums zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuheften.

Art. 11. Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Vorstands oder durch Unterschrift der Person oder Personen, welche durch Vorstandsbeschluss hierzu ermächtigt sind.

Art. 12. Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer zu übertragen, welcher von der Generalversammlung bestellt wird.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet jeweils am dritten Mittwoch des Monats März, um 15.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort statt.

Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten. Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Vorstand oder der Aufsichtsrat dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Die Einberufung der Generalversammlungen erfolgt mit einer Frist von einem Monat durch den Vorstand oder durch den Aufsichtsrat in der gesetzlichen vorgeschriebenen Form.

Das einberufende Organ ist befugt, diese Frist auf das gesetzlich vorgeschriebene Minimum zu verkürzen.

Art. 14. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sein werden. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht Aktionär zu sein braucht. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gibt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme.

Art. 15. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Aufsichtsrates und den Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abuberufen und die Vergütungen der Aufsichtsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers festzusetzen;
- c) die Berichte des Vorstands, des Aufsichtsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen;
- d) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- e) den Mitgliedern des Vorstands und des Aufsichtsrates Entlastung zu erteilen;
- f) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen;
- g) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 16. Jede Generalversammlung wird vom Vorsitzenden des einberufenden Organs oder, falls er verhindert ist, durch eine von der Generalversammlung bestimmte Person geleitet.

Außer im Falle einer Satzungsänderung werden Beschlüsse unbeschadet der Zahl der auf der Generalversammlung versammelten Aktien gefasst. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden der Generalversammlung oder von zwei Mitgliedern des Vorstands oder des Aufsichtsrats beglaubigt.

Art. 17. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt EUR 1.400.-veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. WURTH, F. ALVES, C. NILSSON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 juin 2011, LAC/2011/27882: Reçu soixante-quinze Euros (75.-).

Le Receveur (gezeichnet): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100225/196.

(110113853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Language Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8261 Mamer, 61, rue de Dangé Saint Romain.

R.C.S. Luxembourg B 108.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANGUAGE PLUS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096558/12.

(110108771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Language Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8261 Mamer, 61, rue de Dangé Saint Romain.

R.C.S. Luxembourg B 108.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANGUAGE PLUS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011096559/12.

(110108774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Hydre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.852.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juillet 2011

1. Le siège social a été transféré du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. Le mandat des administrateurs Jim PENNING, avocat, Philippe PENNING, avocat, et Pierre-Olivier WURTH, avocat, tous trois demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est renouvelé pour une durée de trois ans et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

3. Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme ELIOLUX S.A., son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011096901/21.

(110110092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Language Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8261 Mamer, 61, rue de Dangé Saint Romain.
R.C.S. Luxembourg B 108.759.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANGUAGE PLUS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011096560/12.

(110108775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Maité-Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 131.469.

—
Extrait des résolutions d'associé du 8 juillet 2011

1^{re} Résolution

L'associé unique décide de révoquer Madame Jacqueline PARENTE, demeurant à F-5400 Longwy, 7, rue Legendre, de son poste comme gérant technique de la société.

2^e Résolution

L'associé unique décide de révoquer Madame Marie-Thérèse PROSPERI, demeurant à L-1948 Luxembourg, 73, rue Louis XIV, de son poste comme gérant administratif de la société.

3^e Résolution

L'associé unique décide de nommer pour une période indéterminée, Madame Marie-Thérèse PROSPERI, demeurant à L-8041 Strassen, 112, rue des Romains, comme gérant unique de la société avec plein pouvoir d'engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011097398/20.

(110109786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Language Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8261 Mamer, 61, rue de Dangé Saint Romain.

R.C.S. Luxembourg B 108.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANGUAGE PLUS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096561/12.

(110108776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Leopold Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 133.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096562/10.

(110108706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Levante Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 8, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096563/10.

(110108699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Live And Let Tri S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 146.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIVE AND LET TRI S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096564/12.

(110108777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Livestock Advise Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 69.970.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096565/10.

(110109283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Steel Project Development S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 159.830.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of July.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of STEEL PROJECT DEVELOPMENT S.A., a public limited company, having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg number B 159.830, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 25th March 2011, published with the Mémorial C under the number 1264 on the 10th June 2011.

The meeting is presided by Mrs. Sara LECOMTE, private employee, residing professionally at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Francesco ABBRUZZESE, private employee, residing professionally at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31.000 (thirty one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 98.200.000,- (ninety eight million two hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31.000,- (thirty one thousand euros) to EUR 98.231.000,- (ninety eight million two hundred and thirty one thousand euros) by the issue of 982.000 (nine hundred eighty two thousand) new shares having a par value of EUR 100,- (one hundred euros) each, by contribution in cash.

2.- Subscription and full payment by STEEL INVESTMENT HOLDING LTD, a company organized under the laws of the republic of the Seychelles, with registered office at Unit 117, Orion Mall, Palm Street, P.O. Box 828, Victoria, Mahé, Seychelles of all the 982.000 new issued shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred euros) per share and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash for a total amount of EUR 98.200.000,- (ninety eight million two hundred thousand euros).

3.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 98.200.000,- (ninety eight million two hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000,- (thirty one thousand euros) to EUR 98.231.000,- (ninety eight million two hundred and thirty one thousand euros) by the issue of 982.000 (nine hundred eighty two thousand) new shares having a par value of EUR 100,-(one hundred euros) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 982.000 (nine hundred eighty two thousand) new shares: STEEL INVESTMENT HOLDING LTD, prenamed, for 982.000 (nine hundred eighty two thousand) shares;

Subscription - Payment

Thereupon:

- STEEL INVESTMENT HOLDING LTD, prenamed, represented by Mr. Francesco ABBRUZZESE, prenamed, declared to subscribe to the 982.000 (nine hundred eighty two thousand) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash;

So that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 98.200.000,- (ninety eight million two hundred thousand euros), as was certified to the undersigned notary, who states it expressly.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. Capital. The Company's share capital is set at EUR 98.231.000,- (ninety eight million two hundred and thirty one thousand euros) divided into 982.310 (nine hundred eighty two thousand and three hundred and ten) ordinary shares of EUR 100,- (one hundred euros) each fully paid-up.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEEL PROJECT DEVELOPMENT S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg numéro B 159.830, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C n° 1264 du 10 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco ABBRUZZESE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 98.200.000,- (quatre vingt dix huit millions et deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 98.231.000,- (quatre vingt dix millions deux cent trente et un mille euros) par l'émission de 982.000 (neuf cent quatre vingt deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription et libération intégrale par STEEL INVESTMENT HOLDING LTD, une société de droit de la République des Seychelles, ayant son siège social au Unit 117, Orion Mall, Palm Street, P.O. Box 828, Victoria, Mahé, République des Seychelles, de la totalité des nouvelles actions ordinaires émises d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune par apport en numéraire pour un montant total de EUR 98.200.000,- (quatre vingt dix huit millions deux cent mille euros).

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 98.200.000,- (quatre vingt dix huit millions et deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 98.231.000,- (quatre vingt dix huit millions deux cent trente et un mille euros) par l'émission de 982.000 (neuf cent quatre vingt deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 982.000 (neuf cent quatre vingt deux mille) actions nouvelles: STEEL INVESTMENT HOLDING LTD, prénommée, pour 982.000 (neuf cent quatre vingt deux mille) actions;

Souscription - Libération

Ensuite:

- STEEL INVESTMENT HOLDING LTD, prénommée, représentée par Monsieur Francesco ABBRUZZESE, prénommé, déclare souscrire à 982.000 (neuf cent quatre vingt deux mille) nouvelles actions, et les libérer intégralement en numéraire.

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 98.200.000,- (quatre vingt dix huit millions deux cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. «Le capital social est fixé à EUR 98.231.000,- (quatre vingt dix huit millions deux cent trente et un mille euros), divisé en 982.310 (neuf cent quatre vingt deux mille trois cent dix) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), chacune entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31105. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099593/130.

(110113082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

LME S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LME S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096566/12.

(110108778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.090.

Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096598/18.

(110108987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

LS Lunch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 108.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LS LUNCH s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096567/13.

(110108779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Luma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 17.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUMA

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096568/13.

(110108780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Luxembourg Trust Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 131.221.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096569/10.

(110109294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.091.

Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096599/18.

(110108990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Luxlife, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 41.013.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096570/10.

(110109416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Luxlift S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 93.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXLIFT S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096571/12.

(110108782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

M P G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 50.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M P G S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096572/12.

(110108784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Archipel Newko S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.755.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 juillet 2011 à 10 heures.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Mr Witold KRAUZE demeurant professionnellement au 59/63 avenue Jean-Baptiste Clément F-92100 Boulogne Billancourt pour une période de 5 ans, son mandat expire le 05 mai 2016

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Witold KRAUZE demeurant professionnellement au 59/63 avenue Jean-Baptiste Clément F-92100 Boulogne Billancourt pour une période de 5 ans, son mandat expire le 05 mai 2016

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour la société
Mr. Witold Krauze
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011097479/20.

(110110981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Mathis Prost C & P S.A., Société Anonyme,
(anc. Mathis Prost Grevenmacher S.A.).**

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 40.945.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2011 que:

PKF ABAX Audit S.A

6, Place de Nancy
L-2212 Luxembourg

a été nommée commissaire aux comptes pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096573/16.

(110108968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Moore Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 141.229.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096575/11.

(110109350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.728.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé Pro Logis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096600/18.

(110108993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.
